

## Atelier « Evaluation des incidences Natura 2000 »

### Participants :

Adrien BOILLOT (Communauté de communes de la Vallée de la Bruche), Christophe BOREL (CPEPESC), Guy BOUDIMBOU (DDT 67), Cyril BRETON (Epage Lague), Maud COLAUTTI (Syndicat des Eaux vives des 3 Nied), Stéphanie COURTOIS (DREAL), Bruna DIAMANTE (Metz Métropole), Guillaume GENESTE (CENCA), Maud GIRONDE (ONF), Raphaël JILET (CENL), Karine JUNG (PNRBV), Damien LEDOUX (DDT54), Manon MARCON (Communauté de communes des Portes des Vosges Méridionales), Roger MASIELLO (DDT 68), Stéphane MEYER (DDT 67), Jessica MOREUX (DDT 67), Frédéric MUSSET (DDT 52), Aurélien MUSU (Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise), Cathy NICOLAS (Communauté de communes de Vezouze en Piémont), Anne PEREZ DISS (CENL), David SCHNEIDER (DDT 57), Arnaud TANGUY (DDT 51), Maud THISSE (AERM), Aurore VIDUS (DREAL)

### Objectifs :

- Diffuser les actualités du ministère
- Permettre les échanges et les retours d'expériences entre animateurs Natura 2000 sur la thématique
- Identifier les bonnes pratiques et les partager
- Proposer tant que faire se peut les outils nécessaires à la résolution des points sensibles ou des problèmes évoqués

### Contenu de l'atelier :

#### Tour de table et recensement des attentes :

- 1- Quelles sont les actualités concernant le régime des EIN ?
- 2- Comment les autres services appliquent-ils cette réglementation ? Quels retours d'expérience ? Notamment sur la clause filet
- 3- EIN et contrat Natura N 200 ?
- 4- Quel circuit et quelles modalités pour les échanges entre animateurs et services instructeurs ?
- 5- Comment faire simple et efficace dans l'application de cette réglementation ? (*pas de réponse immédiate possible, l'expérimentation et le partage y participent*)
- 6- EIN et travaux en forêt ? Quel niveau d'exigence dans l'EIN ? (*cf. CR atelier 1*)
- 7- comment y voir plus clair dans l'enchaînement des procédures administratives ? (*les différentes procédures sont expliquées au fil des questions et de l'atelier*)
- 8- Quelle interaction entre la procédure de dérogation espèces protégées et EIN ?
- 9- Quand les manifestations sportives se répètent annuellement, comment précéder ? Faut-il compléter l'EIN ?

#### Propos introductif, Exposé (cf. diaporama) et réponses aux questions au fil de l'exposé :

1- Actualités concernant le régime des EIN : cf. diaporama p.10

#### 2- Exemple d'activation de la clause filet :

DDT de la Marne, Lac du Der, projet de création d'une hydrosurface permanente (hydravions)

Le développement de cette activité apparaît en contradiction avec les enjeux de conservation avifaunistique du site. L'instruction a débuté en 2016, ce type de projet n'est pas soumis à EIN, ni en liste nationale, ni en liste locale. En 2016, le préfet de département a demandé une EIN. En 2018, une phase test de mise en place d'une hydrosurface temporaire (2 jours d'activité des hydravions) a été autorisée par la préfecture. En 2019, l'aéroclub souhaite passer en phase d'exploitation permanente, l'EIN a été déposée en novembre 2019, elle est en cours d'instruction, sans pour autant savoir exactement comment l'incidence peut être évaluée.

- Suite à donner DREAL : collecter les modèles de documents existants et proposer un arrêté préfectoral-type pour la clause filet

3- Les contrats N2000, en tant que déclinaison opérationnelle du DOCOB, ne sont pas soumis à EIN.

4- Circuit et modalités pour les échanges entre animateurs et services instructeurs ?

Certains animateurs indiquent ne pas avoir de retour du service instructeur :

- à qui ils signalent des travaux potentiellement illégaux en site natura
- à qui ils transmettent une contribution à l'analyse sur site

Il est expliqué que les services instructeurs des EIN en DDT, quand ils contribuent à l'instruction d'un dossier pour un autre service (autorisation loi sur l'eau, autorisation environnementale...), ne connaissent pas toujours ou pas de manière immédiate l'issue de l'instruction. Dans les autres cas, en régime propre en particulier, il conviendra que les animateurs soient informés en temps réel.

- Suite donnée en plénière : un rappel est fait aux services instructeurs des EIN qu'il convient d'informer au mieux les animateurs de la vie des sites, dont suite des procédures ou analyses auxquelles ils ont participé
- Suite à donner DREAL : proposer une fiche-guide de liaison animateur-service instructeur

## **7- Comment y voir plus clair dans l'enchaînement des procédures administratives ?**

Les différentes procédures et le rôle des services instructeurs sont expliqués au fil des questions et de l'atelier.

- Suite à donner DREAL avec DDTs : proposer un logigramme d'instruction EIN

## **8- Interaction entre la procédure de dérogation espèces protégées et EIN ?**

Il est expliqué que les services instructeurs des EIN en DDT relaient au pôle espèces de la DREAL les dossiers où une problématique espèce protégée se pose en plus de l'EIN.

- Suite donnée en plénière : un rappel est fait aux services instructeurs des EIN quant à l'enjeu espèces protégées, enjeux potentiellement concomitants

## **9- Manifestations sportives récurrentes :**

Certaines DDT demandent effectivement de compléter l'EIN selon le retour d'expérience de l'année passée et/ou mettent en contrôle la manifestation avec l'aide de l'ONCFS. Des réunions avec les organisateurs peuvent aussi être organisées périodiquement, là encore selon le retour d'expérience de l'année passée.

Il est remarqué que depuis l'évolution de la réglementation sur les manifestations sportives, bon nombre ne sont plus visées par les services instructeurs en DDT, car soumises seulement à déclaration.

- Suite à donner DDTs : (re)sensibiliser les préfetures, sous-préfetures et collectivités au régime des EIN et à l'importance de retranscrire, le cas échéant, les prescriptions des DDT dans les arrêtés autorisant les manifestations (application, contrôle...)
- Suites à donner DREAL : mettre en place un kit de communication pédagogique, court et concis (poster, kakémono...) qui pourrait être utilisé par les animateurs pour sensibiliser/informer les élus à Natura et aux EIN également.